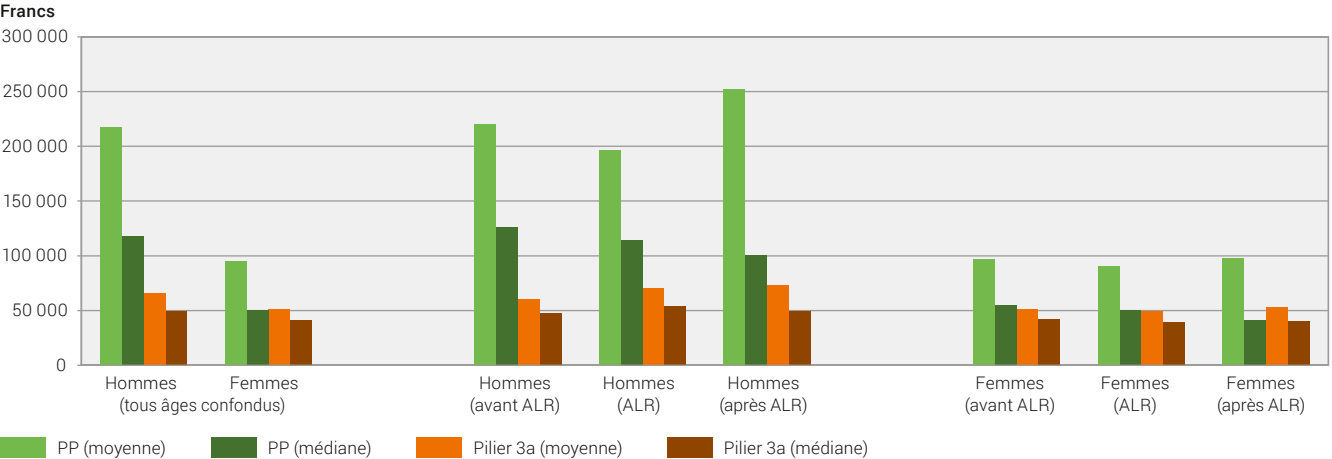
Niveau des prestations en capital de la PP et du pilier 3a, par groupes d'âge et par sexe, en 2015



Remarques:
PP = prévoyance professionnelle
ALR = âge légal de la retraite

Âge légal de la retraite: 65 ans (hommes); 64 ans (femmes)

Les groupes d'âge concernés dans les catégories «avant ALR» et «après ALR» dépendent du pilier considéré:
PP – «avant ALR»: à partir de 58 ans; «après ALR»: jusqu'à 70 ans
Pilier 3a – «avant ALR»: à partir de 5 ans avant l'âge légal de la retraite; «après ALR»: jusqu'à 5 ans après l'âge légal de la retraite

Source: OFS – Statistique des nouvelles rentes (NRS)

© OFS 2017